Image not found or type unknown

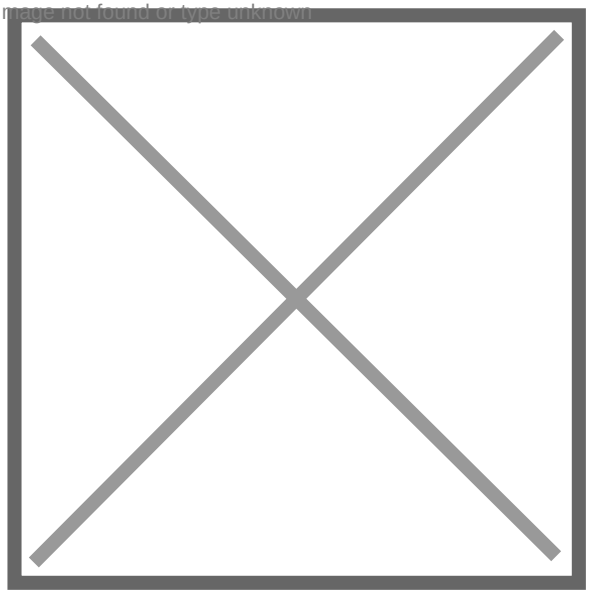

Comment se retourner contre la securité sociale

Par **Noellie92**, le **30/05/2016** à **09:02**

Bonjour ,

Je suis en accident de travail depuis octobre 2013, et suite à une erreur de la Sécurité Sociale dans les dates lors de l'enregistrement de ma prolongation, je me retrouve sans revenus depuis le 26 mars. Nous sommes aujourd'hui le 30 mai ....

S'en découle bien sûr, énormément de soucis financiers et personnels notamment aucun moyen de me nourrir et de payer mes facture, de plus à 0,06 € la minute quand on les appels et à raison d'au moins un appel par semaine je me retrouve avec une facture mobile d'un montant que je ne pourrais régler non plus...

Je suis désespérée ....

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **09:49**

Bonjour,
Il parait préférable de se déplacer, surtout dans un département de la région parisienne, plutôt que d'user du téléphone lequel ne permet jamais de retracer quoique ce soit.

Par **Noellie92**, le **30/05/2016** à **09:53**

je suis en accident de travail avec un bras qui ne me permet pas de faire un tel trajet tout les jours , d'autant plus qu'a cause de leurs betises je me retrouve heberger chez ma maman dans le 28 ...

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **11:03**

Alors ne reste que l'écrit.
Les recours contre la CPAM s'excercent...auprès de la CRA de ladite CPAM puis auprès du TASS dans un second temps.

Par **Noellie92**, le **30/05/2016** à **11:32**

je suppose courrier en recommander avec accusé de reception au directeur de ma CPAM ?
Et pardon mais qu'est ce que la CRA ?

Merci beaucoup pour vos reponses

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **11:38**

C'est la commission de recours amiable.
Le premier pas pour exposer la controverse.

Par **Noellie92**, le **30/05/2016** à **11:43**

Tres bien ,
Merci de m'avoir accorder un peu de votre temps et de votre savoir en esperant que mes procedures aboutisent car je n'en peu plus ...

Tres bonne journée et encore un immense merci

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **11:54**

Rien ne vaut toutefois un déplacement sur site car depuis belle lurette, la CPAM traite les dossiers assez rapidement.
Il n'est donc pas normal de constater le blocage de celui-ci, encore qu'on ignore tout de l'erreur alléguée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Noellie92**, le **30/05/2016** à **12:00**

Et bien ils se sont tous simplement tromper a la reception de ma prolongztion en rentrant les dates de mon arret ...
il me l'avaient mit au 26 fevrier au lieu du 26 mars et donc lorsque j'ai envoyer ma prolongation suivante (du 27 mars au 31 juin) ils ont pensé (oui oui sa leur arrive ...) que mon arret etait fermé et ne l'ont donc pas traiter j'ai renvoyer le duplicata debut avril et voila je ne suis toujours pas indemnisé et jen suis au point ou je ne peux meme plus me nourir ....

Par **eozen**, le **01/06/2016** à **16:09**

Bonjour,

Essayez avec les assistantes sociales, on ne sais jamais!

Moi aussi j'ai mon bras dominant impotent et pour faire comprendre qu'on ne plus plus écrire , a fortiori en tenant un téléphone, conduire ou se déplacer dans les transports publics, c'est mission impossible.

Au bout de 20 ans une équipe sociale mandatée par la MDPH est venue à mon domicile en janvier et en est restée tout abasourdie des droits que j'avais perdus...
Ceci dit , rien n'est encore réglé : ni ma consolidation par la secu ni l'ALD pour affections supérieures à 6 mois....depuis 20 ans!!!

Bonne journée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés